



JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

VOL. III.

NEW-YORK, MERCREDI, 4 AOÛT 1830.

NO. 46

FRANCE.

PARIS, 20 juin.

ORDONNANCE DU ROI.

CHARLES, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Ayant été informé qu'un grand nombre de contestations relatives aux droits politiques d'électeurs du ressort des cours royales de Paris, Rouen, Orléans, Angers, Metz, Pau et Nîmes, sont encore pendantes dans les tribunaux, et ne pourront pas être définitivement jugées avant l'époque fixée par notre ordonnance du 16 mai dernier, pour la réunion des collèges ;

Voulant que rien ne soit négligé pour atteindre la plus grande régularité possible dans les listes électorales ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les collèges électoraux se réuniront dans les départements de l'Ardèche, des Ardennes, de l'Aube, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, du Gard, d'Indre-et-Loire, de Loire-et-Cher, du Loiret, de Maine-et-Loire, de la Marne, de la Mayenne, des Basses-Pyrénées, de la Sarthe, de la Seine, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de Vaucluse et de l'Yonne, savoir :

Les collèges d'arrondissement le 12 juillet prochain, et les collèges de département le 19 du même mois.

Les dispositions de notre ordonnance du 16 mai dernier sont révoquées en ce qui concerne ces départements.

La présente sera exécutoire à partir de sa réception, constatée selon l'article 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1816.

2. Notre ministre secrétaire-d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

St.-Cloud, le 18 juin.

Le pair de France, ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur,

DE PEYRONNET.

ÉVÉNEMENTS D'ANGERS.

L'autorité municipale indignement méconnue : toute une population exposée à des périls dont on ne peut calculer les suites ; la force armée brutalement jetée à travers la joie et la reconnaissance d'une grande cité ; un colonel, des soldats, des gendarmes, instrumens aveugles de l'arbitraire ; un préfet appelant à son aide la puissance du sabre et des baïonnettes ou le roulement d'un feu de file pour dissiper une multitude sans armes, d'hommes, de femmes et d'enfants, rassemblés pour honorer et bénir les courageux défenseurs de leurs libertés ; un mandataire du peuple, car M. le préfet Frotier de Baigneux a été aussi député, osant prendre sur lui la terrible responsabilité du sang ; voilà le spectacle affligeant que présentait la ville d'Angers le 6 de ce mois.

Depuis huit jours, MM. Guilhem et d'Andigné de la Blanchaye étaient attendus à Angers, et dimanche, 6 juin, ils devaient arriver à six heures du soir. Il fut décidé qu'on irait les recevoir à une lieue de la ville, et qu'on les conduirait chez eux. Deux cents personnes à cheval et deux cents en voiture devaient se réunir sur le Champ-de-Mars. Instruit de ces préparatifs de réception, le préfet ordonna qu'il fut distribué des cartouches aux troupes de la garnison, et le dimanche matin, à cinq heures, il fit publier un arrêté par lequel il fut défendu de circuler à cheval et en voiture sur les boulevards, sur la route de Paris, et sur les chemins attenans. D'après cet arrêté, les électeurs d'Angers décidèrent qu'on irait à pied sur la route de Paris.

Depuis six heures du matin la troupe de ligne, cinquante gendarmes à cheval commandés par M. le colonel Cadoudal, et le chef d'escadron Delahaye, étaient rangés en bataille sur le Champ-de-Mars, M. Méry de Contades, faisant les fonctions de maire, et M. Retailiau, adjoint, que le préfet n'avait point fait appeler pour rendre son arrêté, sentant bien que leur présence pourrait être utile, montèrent à cheval, et revêtus des insignes de leurs fonctions, accompagnés du commissaire principal de police, se rendirent sur la route de Paris, où près de vingt mille personnes attendaient les députés. Enfin à six heures, les députés, suivis des électeurs et de toute la population des campagnes environnantes, arrivèrent aux premières maisons du faubourg.

Alors M. Duchemin, commissaire de police, s'avance vers la voiture des députés, leur notifie un ordre de M. le préfet portant qu'il leur est interdit d'entrer en ville avant neuf heures et demie du soir.

M. le maire s'avance à cheval, accompagné de M. Retailiau, et répète l'ordre de M. le préfet. Mais en le donnant, ses voix, ses gestes, tout décèle la profonde émotion qui l'ac-

cable : « Je ne puis, ajoute-t-il, répondre des événements, si vous restez... préparez-vous aux plus grands malheurs... des ordres précis... » — « Descendons, disent aussitôt les députés ; présentons-nous à la force armée. » Ils s'approchent de la gendarmerie, et s'adressant à M. de Cadoudal, M. Guilhem lui dit : « Je vous reconnais, colonel, je m'étonne de vous voir ici, vous répondez sur votre tête du sang que vous allez répandre ; quant à nous, reculer serait une lâcheté : notre devoir est de mourir, s'il le faut. » Pendant ce dialogue, M. le commissaire principal faisait les trois sommations voulues par la loi. En pareil moment, au milieu de cette tumultueuse affluence, elles ne furent pas, elles ne pouvaient être entendues. Cependant il s'approche du colonel et lui dit avec une expression de tristesse qui l'honore : « Colonel, j'ai fait mon devoir, je me retire, voyez ce qu'il vous reste à faire. — Retirez-vous, M. le maire, s'écrie M. de Cadoudal en s'adressant à M. de Contades, je vais faire exécuter mes ordres. » — « Je resterai à la tête de mes concitoyens, répond M. de Contades, je saurai mourir avec eux. » Paroles sublimes, et qui seront conservées dans le cœur des Angevins. Les électeurs de département se les rappelleront au scrutin du 3 juillet. M. Retailiau, adjoint, versant des larmes de douleur, répond aux citoyens qui l'interrogent : « Messieurs, tout est à craindre, les arrêtés se succèdent avec une étonnante précipitation ; tout se fait en dehors de l'administration municipale, on n'a aucun égard à nos représentations ; mais nous ne vous abandonnerons pas, nous mourrons avec vous. La force armée est un instant contenue par ces nobles et énergiques paroles. Cependant on entend MM. Cadoudal et Delahaye : « Nous avons nos ordres, nous ne reconnaissons pas l'autorité du maire, qu'il nous transmette de nouveaux ordres du préfet, et nous les exécuterons. » — « Bien ! répond M. d'Andigné de la Blanchaye, vous êtes militaire, vous avez votre consigne ; je l'ai été aussi, moi, et je n'ai pourtant jamais exécuté de pareils ordres. »

Cependant l'ordre est donné, et devant le peuple les armes sont chargées.

L'attitude calme et ferme des députés et du peuple, les supplications faites par M. de Contades au colonel de gendarmerie, firent consentir celui-ci à ce que M. le premier adjoint, accompagné de son collègue, se rendit près de M. le préfet pour en obtenir de nouveaux ordres. Pendant leur absence, le reste de la troupe de ligne s'avançait au bruit des tambours pour appuyer la force armée.

Retournés près de la force armée ; « Tout ce que j'ai pu obtenir de M. le préfet, dit M. le maire, c'est que vous reveniez à pied par un chemin détourné, accompagnés de quelques uns de vos parens. — Nos ordres sont donc révoqués, dit M. Cadoudal ; désignez alors, M. le maire, les parens qui suivront ces messieurs. » M. Méry de Contades saisissant le bras de M. d'Andigné : « Mon oncle, donnez-moi votre bras. » M. Retailiau prend celui de M. Guilhem. « Arrêtez, M. le maire, s'écrie le colonel de gendarmerie, qui me répondra de la tranquillité de la ville d'Angers ? — Moi, répond M. de Contades ; et la foule : « Nous tous, si la force armée ne s'en mêle pas ! » Ici, M. Duchemin, commissaire en chef, fait remarquer qu'il a reçu l'ordre du préfet d'accompagner MM. Guilhem et d'Andigné jusqu'à leur domicile. Il se met en tête de ces messieurs, qui traversent la gendarmerie aux cris de *vive le roi ! vive la charte ! vivent les 221 ! vive le côté gauche !* qu'une population immense fait éclater de toutes parts.

Arrivés au port Ayrault, M. le maire veut conduire MM. les députés chez l'honorable M. Joubert, où ils étaient attendus ; mais là encore vient s'interposer l'autorité de M. le préfet. M. le commissaire de police rappelle l'ordre qui lui a été donné, et MM. Guilhem et d'Andigné, voulant se montrer exacts observateurs des ordres même les plus injustes, continuent leur route au milieu des cris, expression d'un enthousiasme impossible à décrire.

MM. Guilhem et d'Andigné de la Blanchaye, près de la rue du Canal, se séparèrent pour gagner chacun leur demeure. Arrivé à son domicile, M. Guilhem a fait un geste, le silence le plus grand règne tout à coup. « Braves Angevins, dit-il, je vous remercie des témoignages d'affection que vous me donnez, vous avez bien raison d'être attachés à la charte ; nous avons aujourd'hui couru des dangers, nous aurions pu périr ; mais la charte ne périra jamais. »

Mille cris attestent que ces paroles ont été comprises par la population qui l'environne. M. d'Andigné de la Blanchaye, conduit également chez lui par une foule immense, proteste aussi de sa vive reconnaissance pour la population angevine.

22 juin.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui les deux rapports suivans, contenant les détails des événements annoncés dans les deux précédentes dépêches télégraphiques.

A S. Exc. le Président du conseil des ministres.

Sidi-Féruch, le 14 juin 1830.

Prince,

L'armée navale que l'attente de la flottille de débarquement avait retenue plus de dix-huit jours dans la baie de Palma, mit à la voile le 10 juin. La brise, faible d'abord, devint assez forte pour que plusieurs petits bâtimens eussent des avaries. Deux bateaux-bœufs périrent avec une partie de leurs équipages. Le 12, à la pointe du jour, on découvrit la côte d'Afrique ; mais la force toujours croissante du vent et l'agitation de la mer firent regarder le débarquement comme impossible. La flotte s'éloigna momentanément de la terre ; des bâtimens légers furent dirigés vers la presqu'île de Sidi-Féruch et les deux plages adjacentes. La certitude que l'on avait de trouver un mouillage favorable ; l'abri qu'offrent contre les vents régnans, la direction et le relief de la côte ; la nature du terrain qui, découvert jusqu'à 4,000 mètres de la mer, ne permet pas à l'ennemi de s'embusquer, avait depuis long-temps appelé l'attention sur cette partie du littoral.

Le mouvement rétrograde cessa le 12, à neuf heures du soir, et on fit voile vers le Sud ; la mer devint plus calme pendant la nuit ; le 13, à la pointe du jour, on n'était qu'à deux ou trois lieues d'Alger. Les troupes firent éclater la plus vive allégresse, et les cris de *Vive le Roi !* s'élevèrent de toutes parts ; l'armée navale, qui avait marché vers le Sud, changea de direction et fit voile parallèlement à la côte, vers la presqu'île ; les bâtimens armés en guerre se placèrent en tête ; ils étaient destinés à battre les ouvrages que les ennemis auraient pu construire sur le point de débarquement. La brise soufflant de l'Est, on résolut de débarquer à l'Ouest de Sidi-Féruch. A dix heures du matin, les bâtimens armés en guerre se trouvaient à hauteur de cette presqu'île ; la tour qui s'élevait était abandonnée. L'ennemi avait désarmé une batterie de douze pièces de canon dont on devait s'attendre à essayer le feu. Un camp était établi à une lieue environ du rivage. On découvrait en avant quelques batteries et des groupes de cavaliers arabes. Un bâtiment à vapeur s'approcha de la côte, et son feu eut bientôt dispersé les cavaliers. Les batteries ennemies dirigèrent quelques boulets et quelques bombes vers le mouillage, mais sans produire aucun effet. A huit heures du soir, les trois escadres, la première division du convoi, et la flottille de débarquement avaient jeté l'ancre. Des ordres furent donnés pour que le débarquement commençât le 14. La première division atteignit la terre avant cinq heures du matin, sans éprouver aucune résistance ; les deux autres divisions débarquèrent successivement. Le général Berthezène se porta en avant avec la première et huit pièces de canon.

Bientôt les batteries ennemies commencèrent leur feu et le continèrent, quoiqu'elles fussent battues directement par notre artillerie de campagne et prise d'écharpe par les bâtimens du roi qui s'étaient placés à l'Est de la presqu'île. Le général Berthezène reçut l'ordre de tourner par la gauche la position qu'occupait l'ennemi. Le mouvement eut le résultat qu'on en attendait ; les batteries furent abandonnées : 13 pièces de 16 et deux mortiers tombèrent en notre pouvoir ; les divisions Loverde et d'Escar suivirent le mouvement de la première. A onze heures le combat avait cessé, et l'ennemi fuyait de toutes parts.

Nos soldats ont montré autant de sang-froid que jusqu'alors ils avaient fait éclater d'enthousiasme. Nous avons perdu vingt hommes : aucun officier n'a été atteint.

L'aspect du terrain, en avant de la presqu'île, répond parfaitement à la description qu'en avait faite le colonel Boutin ; il est sablonneux et légèrement ondulé ; de fortes broussailles le couvrent dans presque toutes ses parties.

La presqu'île est un rocher calcaire sur lequel s'élève un Santon, auquel les Espagnols ont donné le nom de *Torré-Chica* ; elle est destinée à servir de place de dépôt pour nos approvisionnemens de toute espèce. Le général Valazé y a tracé un retranchement qui aura peu de développement et dont la construction est déjà commencée.

J'ai l'honneur, etc.

C^{te} DE BOURMONT.

A Son Exc. le ministre de la marine et des colonies.

Vaisseau la *Provence*, baie de *Torré-Chica*,
le 14 juin 1830.

Monseigneur,

La Providence a favorisé d'un succès complet les premières opérations de l'entreprise glorieuse ordonnée par S. M. Le pavillon du roi flotte sur le fort de Sidi-Féruch et la tour de *Torré-Chica*.

Parti de la baie de Palma le 10 de ce mois, avec la flotte sous mon commandement, dont j'étais parvenu à rallier les élémens, séparés par le mauvais temps qui l'avait assailli en vue de la côte d'Afrique, pour la première fois, le 31 du mois.

dernier ; je l'ai abordée de nouveau le 12 au matin. Des forts vents d'Est-Nord-Est et une grosse mer m'ont forcé une seconde fois à prendre le large, en conservant la flotte ralliée. Hier matin 13, le vent était encore frais de la partie de l'Est, mais la mer était peu houleuse, et le tems était beau. Ce premier moment de répondre à la confiance de S. M. m'a paru propice, je l'ai saisi. La flotte s'est présentée à huit heures du matin devant la ville d'Alger, a défilé le long des forts et batteries, le commandant de la station* accompagné de la *Bellone*, conduisant l'armée navale, en tête, suivie de la réserve du convoi, et à sept heures du soir, elle occupait la baie de Torrè-Chica. L'ennemi avait évacué la batterie de la pointe et le fort de la baie, mais il avait couronné les hauteurs voisines des pièces d'artillerie et des mortiers qui en composaient l'armement. Quelques coups de canon ont été tirés, et quelques bombes ont été lancées sur la première ligne de vaisseaux. Un matelot a été blessé par un éclat à bord du vaisseau *Breslaw*. J'ai fait accoster la plage par le capitaine Louvrier, montant le bateau à vapeur le *Nageur*, qui est parvenu à faire évacuer une batterie, en premier plan, d'un mortier et d'un canon.

La journée était trop avancée pour le débarquement : les dispositions ont été prises pour l'opérer à la pointe du jour. La corvette la *Bayonnaise*, capitaine Ferru ; le brick l'*Action*, capitaine Hamelin, et le brick la *Badine*, capitaine Guindet, qui n'avaient point de troupes à débarquer, ont été dirigés en flanc les batteries de l'ennemi et les battre par-dessus la presque île. Les bateaux à vapeur le *Nageur* et le *Sphinx*, capitaine Sarlat, ont reçu l'ordre de couvrir de leur feu le débarquement dans l'Ouest.

Ce matin, à quatre heures et demie, la première division de l'armée a été mise à terre avec 8 pièces d'artillerie de campagne, sous le feu des batteries de l'ennemi qui ont eu peu d'effet. Un marin de la *Surveillante* a eu la cuisse emportée. M. Dupont, lieutenant de vaisseau, a reçu une forte contusion par un boulet mort. Il ne m'est parvenu encore aucun autre rapport. L'artillerie des corvettes placées dans l'Est de Torrè-Chica, a été bien servie et d'un bon effet sur les batteries ennemies. Deux matelots, en sautant à terre, ont arboré le pavillon du Roi sur le fort et la tour.

À six heures, la deuxième division et toute l'artillerie de campagne étaient à terre : à six heures et demie, le général en chef a débarqué. À la tête de ses troupes, il a exécuté tout de suite un mouvement, pour tourner les batteries de l'ennemi, qui ont été enlevées, après diverses attaques contre des masses de cavalerie. L'armée était entièrement débarquée vers midi : elle occupe les hauteurs qui sont en avant de la presque île, et le quartier-général est établi à Torrè-Chica. Munitions, vivres, approvisionnement, etc., ont été débarqués, et l'opération va se continuer avec toute l'activité possible.

La baie de Torrè-Chica, ou Sidi-Féruch, offre à la flotte beaucoup plus d'abri que je n'osais l'espérer. Bien qu'elle soit ouverte aux vents de l'Est à l'Ouest par le Nord, la tenue doit y être bonne, et les bâtimens doivent y tenir sur leurs chaînes.

Pressé d'adresser à V. Exc. ces premières nouvelles, je ne puis entrer dans de plus grands détails, surtout sur les opérations de l'armée de terre, qui ne sont pas de mon ressort. Je recueillerai, dans les divers rapports qui me seront adressés, les titres qui auront pu être acquis aux grâces de S. M. et j'aurai l'honneur de les soumettre à V. Exc. En masse, chacun a fait son devoir et s'estime trop heureux si le Roi trouve que la marine a répondu à sa confiance.

Agréé, etc.

Le vice-amiral, commandant en chef l'armée navale,
DUPERRÉ.

À la suite de ces dépêches, on lit dans le *Moniteur* l'extrait suivant d'une lettre particulière de Toulon, pour nous apprendre, ce que ne disent pas les deux rapports, que M. de Bourmont a failli être tué, et nous faire d'un adieu de politesse entre gens bien élevés, un tableau touchant de la séparation des deux chefs de l'expédition, lorsque le général en chef a quitté le vaisseau la *Provence* pour se rendre à terre.

Extrait d'une lettre de Toulon du 18 juin 1830.

On fut prévenu hier, vers les cinq heures du soir, qu'un bateau à vapeur, venant du large, se dirigeait sur Toulon, et, deux heures après, voyant qu'il était entièrement pavoisé, on ne douta plus qu'il n'apportât des nouvelles de la plus haute importance.

L'impatience devint très-vive parmi la population, qui se porta en foule sur le port et devant la consigne. Cette impatience était telle, qu'une procession qui passait aux environs des quais, fut entièrement abandonnée et qu'il ne resta que quelques ecclésiastiques auprès du célébrant.

Le plus grand enthousiasme se manifesta, lorsque le lieutenant de vaisseau Sarlat, en entrant à la consigne, annonça que l'armée entière avait débarqué sur les côtes d'Afrique le 14, et qu'elle y occupait une position militaire, après en avoir chassé l'ennemi.

On s'empressa de répandre cette importante nouvelle. Une proclamation faite aux flambeaux en instruisit la population, qui l'accueillit aux cris répétés de vive le Roi !

On a appris par une correspondance particulière que l'armée, à son débarquement, a trouvé de l'eau en abondance auprès de la mosquée de Sidi-Féruch. Les blés y étaient encore sur pied, et il faut que l'ennemi ait fui avec bien de la promptitude, puisqu'il n'a pas eu le tems d'y mettre le feu.

Tous les rapports s'accordent sur notre perte, qui n'est que de 20 à 30 hommes tués.

M. de Bourmont a failli périr. Il était sur un mamelon entre la batterie de Torrè-Chica et une division de son armée, dont il observait les mouvemens, lorsqu'un boulet, qui est tombé à ses pieds, l'a entièrement couvert de sable.

Une lettre datée du 14, du bord de la *Provence*, fait mention d'une circonstance bien intéressante au moment de la séparation de l'amiral Duperré et du général en chef.

Les compagnies d'élite qui étaient sur ce vaisseau, ainsi que l'état-major-général, étaient prêts à s'embarquer, et le

* Massieu de Clerval, capitaine de vaisseau.

comte de Bourmont se disposait à les suivre, lorsque l'amiral Duperré lui tendant la main, lui dit d'une voix émue : « Mon seigneur, je suis à vous à la vie et à la mort, vous pouvez compter sur moi. » Ils s'embrassèrent alors. Cette union intime et cette confiance réciproque fut vivement partagée par les troupes de terre et de mer : elles le témoignèrent par des acclamations répétées.

L'enthousiasme était à son comble, aussi le succès n'a-t-il pas été un instant douteux. (*Moniteur.*)

23 juin.

Une lettre de Torrè-Chica, du 13 Juin, donne des détails assez étendus sur le débarquement, qui s'est opéré sans confusion, quoique avec la plus grande célérité possible. On y fait particulièrement Péloge de l'amiral Duperré, qui a conduit le débarquement d'une manière aussi rare que savante. Les explications qui nous ont été données par les deux rapports du *Moniteur* d'hier, s'y trouvent consignées, en confirmant le danger qu'a couru le général Bourmont, lorsque, placé sur une éminence pour observer les mouvemens de l'ennemi et donner ses ordres, un obus vint éclater près de lui et faire crouler la terre sous ses pieds, ce qui le renversa ainsi que deux officiers-généraux qui se trouvaient à ses côtés. Notre correspondant nous annonce qu'au lieu de 20 hommes tués, comme le dit le rapport de M. de Bourmont, nous avons à regretter la perte de 48 hommes tués et 120 blessés. Parmi les premiers se trouvent un capitaine d'artillerie et deux lieutenants. M. Dupont, lieutenant de vaisseau, est au nombre des blessés.

— Bourse du 23 juin. — La bourse de ce jour a été extrêmement froide : on pensait que la hausse, arrivée à la fin de celle d'hier, se continuerait ; mais de fortes ventes et certain achat ont emporté la rente, qui s'est cependant arrêtée, faute de motifs assez puissans, et à cause de la quantité de reports qui se sont faits, à 35 centimes.

(4 heures.) Il est fortement question d'une nouvelle prorogation des Chambres.

On ne parle d'Alger qu'en bien, c'est-à-dire que notre expédition d'Afrique aura, dit-on, les plus heureux résultats ; mais on ne connaît aucuns nouveaux détails à cet égard.

ÉTATS-UNIS.

NEW-YORK.

LETTRES ÉCRITES DE FRANCE,
AU RÉDACTEUR DU COURRIER DES ÉTATS-UNIS.

No. L.

PARIS, ce 18 juin 1830.

MONSIEUR,

Cinq jours encore, et le pays va s'assembler dans la personne des électeurs, pour prononcer entre la dernière chambre et le ministère Polignac. Vous concevez aisément que tout entier à préparer un événement qui est si proche, nous ne nous occupons guère d'autre chose : nos journaux ne sont pleins que de notes électorales, de circulaires, d'allocutions aux électeurs. À cet égard ils marchent tous d'accord à l'exception d'un seul, de création récente, qui suit une ligne à part : cette feuille, la *Tribune des Départemens*, dirigée par MM. Victorin et Auguste Fabre, ne veut point de la réélection des 221. Elle dit avec beaucoup de raison que dans ces 221, il se trouve beaucoup d'hommes tièdes qui ne consentiraient jamais, si le cas se présentait, à voter contre le budget, et qui même aujourd'hui n'oseraient voter une adresse pareille à celle dont le roi s'est plaint si amèrement. La *Tribune* en conséquence, voudrait que les électeurs, sans s'arrêter à choisir tous ces 221 députés, recrutassent le petit nombre d'hommes énergiques qui se trouvent çà et là dans les départemens, et composassent une majorité forte et courageuse, prête à faire face à tous les dangers, de quelque nature qu'ils pussent être ; une assemblée enfin, décidée comme la Constituante à avoir, s'il le fallait, son jeu de paume ; et disposée à donner jusqu'à sa vie pour le salut de tous. Quoiqu'il y ait bien de l'utopie dans une pareille opinion, elle ne manque ni de sens ni de bonne foi. Nous n'en persistons pas moins à soutenir la réélection des 221, parce que la poursuite du mieux pourrait compromettre le bien même. D'ailleurs en établissant comme règle générale, cette réélection, personne ne prétend empêcher les électeurs d'y faire les exceptions qu'ils pourraient juger indispensables.

Le ministère de son côté travaille fortement la matière électorale. Vous avez lu dans nos feuilles la proclamation royale, et la liste des présidents. Des circulaires sont répandues de tous côtés : chaque préfet réunit les électeurs fonctionnaires et les autres ministériels sur lesquels on croit pouvoir compter ; et là se préparent les manœuvres. Des ordonnances de destitution avec le nom en blanc leur ont été envoyées ; ils les montrent aux agens du gouvernement comme un épouvantail, et leur annoncent qu'ils mettront les noms de ceux qui voteront mal. On va organiser dans les collèges un espionnage actif pour surveiller les votes, et rendre compte à l'autorité. Des gendarmes entoureront les lieux des séances, et au moindre bruit, seront requis par le président de venir lui prêter main-forte. On compte en effet sur des désordres qui permettront aux présidents de suspendre indéfiniment les opérations : ce sera autant de gagné. Mais ce qu'il y a de plus singulier au milieu de tous ces préparatifs, ce qui serait parfaitement comique, s'il ne s'agissait pas d'intérêts si graves, c'est que M. de Peyronnet dit partout qu'il veut la Charte, toute la Charte, rien que la Charte, et qu'il prie tous ses amis de le répéter, de

le répandre à son de trompe. M. de Peyronnet ne se souvient plus des lois du droit d'aimesse et du sacrilège quand il fait de telles protestations. Il faut qu'il nous suppose doués d'une forte dose de bonhomie, quand il nous engage à croire de telles choses.

Vous avez vu tous nos journaux annoncer la mort du roi d'Angleterre ; et cependant, loin de succomber, George III paraît aller beaucoup mieux. Cette erreur est parvenue en France de l'Angleterre même : elle résultait d'une intrigue de bourse, contre laquelle on informe à Londres. Nous avons été pris pour dupes comme une partie du bon peuple anglais. Aujourd'hui c'est le duc de Clarence qui est malade. Que de calculs trompés, si le roi d'Angleterre avait la malice d'en venir !

Je vous dirai peu de chose des affaires d'Angers, parce que toutes les feuilles de Paris contiennent à cet égard les détails les plus circonstanciés. Nous voyons avec regret que cet événement dont l'issue, vraiment admirable, avait ému tous les cœurs, fasse, comme on dit, *long feu*. MM. de Contades et Retailliau, après s'être conduits d'une manière héroïque, gâtent leur position, par des condescendances fâcheuses. Le gouvernement semble vouloir échafauder là-dessus une procédure qui tournera à sa confusion : déjà il a destitué MM. d'Andigné et Guilhem, de modestes fonctions municipales : il les fait outrager dans le *Moniteur* ; il foule aux pieds toute convenance. Il est important que vous sachiez que cette affaire d'Angers, a été primitivement le produit de manœuvres ministérielles. On sait que le préfet Frotier de Bagneux, en publiant la loi martiale, et en rassemblant des troupes destinées à tirer sur des citoyens paisibles, n'a fait que céder aux injonctions de quelques anciens chouans qui lui ont forcé la main, et qui voulaient à toute force allumer une petite guerre civile, pour effrayer l'Europe sur les desseins du libéralisme. C'était une intrigue préparée à Paris ; et sur laquelle on fondait les plus odieuses espérances. Aussi ne pardonne-t-on pas à MM. de Contades et Retailliau de l'avoir fait échouer par leur fermeté.

Agréé, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

LE CORRESPONDANT PARISIEN.

Le navire *Mary-Lord*, parti du Havre le 26 juin, nous a apporté les journaux du 23 et du 24. Nous en avons extrait les rapports de MM. Bourmont et Duperré. Nous n'avons pas reconnu dans celui de l'amiral le style franc et marin de M. Duperré, et nous regardons comme une mauvaise plaisanterie et comme une nouvelle inventée par ses ennemis, celle de son *embrassade* avec le général en chef. Un homme comme lui, sacrifiant ses répugnances au besoin de servir son pays, peut se soumettre à l'association qu'on lui impose, mais il n'embrasse pas M. de Bourmont.

Le débarquement de l'armée et du matériel ayant été opéré sans difficultés, nous devons nous attendre à recevoir bientôt la nouvelle de la prise d'Alger, car il nous semble difficile que cette ville résiste long-tems aux efforts d'une telle armée. Mais la campagne sera-t-elle terminée parce que le pavillon français flottera sur les murs d'Alger ?

Par une ordonnance du 16 juin, les deux conseils-généraux du commerce et des manufactures, n'en formeront plus qu'un seul qui prendra le titre de *Conseil-général du Commerce et des Manufactures*, et qui réunira les attributions déterminées par les ordonnances royales du 23 août 1819 et du 9 février 1825. Toutes les chambres de commerce du royaume concourront à sa composition.

— M. St.-Macary, commissaire du gouvernement Haïtien est parti le 22 juin, du Havre pour Paris.

— Le *Père* de Schwartzberg, fils aîné de feu le feld-maréchal, et major au service d'Autriche, est parti le 17 de Toulon, sur la corvette la *Lionne*. Il se rend à l'armée d'Afrique comme volontaire.

— Le brick *Trent* a quitté Liverpool le 27 juin et n'apporte aucuns papiers. Le capitaine dit que le dernier bulletin qu'il ait vu, annonçait que le Roi avait passé une mauvaise nuit.

Nous avons assisté samedi dernier aux examens et à la distribution des prix de l'institution de MM. PEUGNET frères. C'est avec un vif plaisir que nous avons entendu ces jeunes élèves, dont quelques-uns n'ont pas atteint leur dixième année, répondre avec la plus grande précision, en Anglais, en Espagnol et en Français, à toutes les questions qui leur étaient adressées sur le sujet de leurs études. L'ordre parfait qui règne dans cette maison et l'air de santé de tous ces jeunes gens sont une nouvelle preuve des soins et de la surveillance de MM. Peugnet qui méritent à tous égards les succès qu'obtient leur établissement.

Une tourmente des plus violentes accompagnée d'orage et de pluie vient de causer de grands ravages sur le lac *Champlin* et dans le pays qui l'avoisine ; une lettre de Burlington dans l'état de Vermont, datée du 26 juillet à cinq heures après midi, en donne la description suivante :

L'orage a commencé samedi 24, et pendant que je vous écris la pluie tombe encore par torrens. J'ai visité avec quelques personnes il y a une heure environ les bords de la rivière *Onion*, pour m'assurer de l'état des lieux, et pendant notre inspection une des arches posées la saison dernière a été enlevée. Nous avons appris que tous les moulins à eau et d'autres établissemens à une distance de plus de dix milles ont

été détruits ; savoir, le beau pont de Richmond, la manufacture de draps, et les moulins à huile de M. Haynes d'Essex, le pont d'Essex, les moulins Sinclair, ceux de Brewster, à huile, à scie et à carder. Je doute qu'il reste sur pied à cinquante milles d'ici, dans la région qu'a parcouru l'orage, une seule manufacture considérable.

Les voitures de poste pour l'est et le sud ont été forcées de rétrograder ; des hommes à cheval expédiés avec la malle, sont également revenus ; le déluge a été complet sur quelques points, et a rendu leur passage impossible. La crue des eaux du lac a été d'un pied en moins de dix heures, et elles continuent à s'élever.

Les récoltes sont perdues dans cette section du pays ; le pont d'Adgate, le pont de pierre de Russelville, Elihu Hay, et Vanderker n'existent plus. A Clintonville le pont, les forges, moulins, et autres établissements de la compagnie *Peru Iron*, ont été renversés. Il en est de même du pont de Plattsburg, de tous les ponts sur la rivière Saranac, et de ceux établis sur la rivière Salem.

Il est arrivé à New-York dans un intervalle de deux jours, du 28 au 30 juillet, 914 passagers d'Europe,

D'après le recensement qui vient d'être fait à Salem, cette ville compte 13,886 habitans. Sa population s'est accrue depuis 1820, de 1135 personnes.

IMPORTANT. — Le *Patriot*, journal d'Augusta, état du Maine, rapporte que le général Webber, l'un des commissaires nommés par *Marshall* pour faire le relèvement du cens dans l'état, a été forcé de se désister de sa mission, dans cette partie du territoire sur laquelle les Anglais ont élevé des prétentions iniques. Les autorités de New-Brunswick en ont usurpé la juridiction et l'on nous assure qu'une proclamation a été publiée, pour interdire aux habitans de donner aucun renseignement au commissaire chargé de prendre le cens. Le général Webber a même été menacé d'arrestation, s'il persistait à vouloir mettre à exécution la loi des États-Unis. Il est revenu auprès du *Marshall*, pour lui rendre compte de l'état des choses, et sans doute celui-ci, après avoir fait son rapport au Secrétaire d'Etat sur la résistance audacieuse des colons aux droits des États-Unis, recevra bientôt des instructions et agira en conséquence.

HISTOIRE NATURELLE.

Le chat domestique est-il originaire de l'Europe ? — Les naturalistes se sont demandé pendant bien des années, le chat domestique descend-il du chat sauvage d'Europe ? Quelques-uns ont résolu cette question affirmativement ; d'autres, comme Brehm, Fleming, etc., rejettent cette opinion, soutiennent que le chat ordinaire ou domestique vient d'une espèce sauvage, que l'on n'en trouve nulle part en Europe, et que le chat sauvage d'Europe proprement dit est une espèce particulière et distincte. Rüppel a découvert dans la Nubie une espèce de chat qu'il nomme *felis maniculata*, et qu'il considère comme l'origine primitive du chat des Egyptiens, d'où est venu probablement le chat domestique de l'Europe. Cette opinion paraît assez probable ; mais au reste, de quelque espèce que descende réellement le chat domestique il paraît hors de doute qu'il doit être distingué de notre chat sauvage commun, *felis catus*.

En examinant ce dernier, on trouve qu'il est plus grand, plus fortement constitué, et que le corps et la tête sont plus courts et plus épais que dans le chat domestique. Ces différences suffisent pour démontrer que ces deux animaux ne peuvent appartenir à la même espèce. Les animaux sauvages, soumis aux habitudes domestiques, deviennent plus forts et plus gros : c'est le résultat de tous les faits connus, et cependant le contraire aurait lieu dans le cas où le chat domestique viendrait du chat sauvage, puisque ce dernier est beaucoup plus fort, plus grand. Une autre preuve que ces deux animaux ne peuvent appartenir à la même espèce, c'est la différence qui existe entre leurs queues. Celle du chat sauvage est forte, d'une épaisseur uniforme, et se termine subitement comme si elle avait été coupée à son extrémité ; elle est en outre pourvue d'une grosse touffe de poils et de trois anneaux noirs, tandis que celle du chat domestique est proportionnellement plus longue, plus grêle, se termine graduellement en pointe et est pourvue de plus de trois anneaux. Enfin si, outre ces différences déjà notables, nous comparons le squelette de ces deux animaux, nous trouverons que la queue du chat domestique est composée de plus de vertèbres que celle du chat sauvage.

Il est impossible, avec des différences aussi considérables, d'admettre que le chat domestique tire son origine du chat sauvage d'Europe. Si le *felis maniculata* de Rüppel est l'origine de notre chat domestique, il en résulte qu'il aura été transporté à une époque bien reculée de Nubie en Egypte, d'où il aura passé en Grèce et en Italie, et se sera répandu avec le tems dans toutes les contrées de l'Europe. Ainsi il est probable que le chat domestique nous est venu de l'est, d'où sont venus aussi la plupart de nos animaux domestiques.

Scarabée Egyptien. — Un voyageur, qui a traversé les déserts de la Libye, rapporte qu'étant de garde pendant une nuit du mois d'octobre, il vit pour la première fois le *scarabæus a-leuchus sacer*, ou escarbot qui a si long-tems occupé l'imagination des anciens Egyptiens. « Mon attention, dit-il, fut attirée par un petit bruit que j'entendis auprès de moi, et, après en avoir cherché la cause, je découvris à travers l'obscurité une espèce de boule qui s'avancait vers moi. Pensant que c'était une tortue de terre, je la pris dans ma main, et ne trouvai qu'un fumier de cheval, et aussitôt j'aperçus une autre boule qui s'avancait encore vers moi. Examinant alors avec soin et à l'aide de la lumière cette singulière machine, je reconnus qu'elle renfermait un gros scarabée noir, qui la faisait avancer à l'aide de ses longues pattes de derrière ; en marchant ainsi il augmentait continuellement de volume, par l'accumulation du sable qu'il entraînait, au point même qu'à la fin

l'insecte disparaît presque complètement. Il est probable que les prêtres égyptiens profitèrent de cette bizarrerie pour tromper les fidèles, et que cette circonstance contribua pour beaucoup au respect et à la vénération qu'ils avaient pour le scarabée. J'ai vu ensuite de ces boules qui avaient plus de trois pouces de diamètre. Mes compagnons arabes paraissaient n'y faire aucune attention.

On trouve également ces insectes en Espagne et même dans le midi de la France. Il est curieux de les rencontrer par troupes, dans la campagne, roulant ces énormes boules qui sont deux ou trois fois plus grosses que leur corps. Nous avons vu ces petits animaux, par un soleil brûlant, s'occuper de faire cheminer ces masses dont le volume augmente sans cesse, et ne s'arrêter que lorsqu'ils avaient trouvé un lieu propre à le receler.

Les habitans d'une huître. — Qui croirait, si des observations microscopiques ne l'avaient démontré, que l'écaille d'une huître est un monde rempli d'une quantité innombrable de petits animaux, à côté desquels l'huître elle-même est un colosse ! Le liquide renfermé entre les écailles de l'huître contient une multitude d'embryons couverts d'écailles transparentes, et qui nagent avec une extrême agilité. Cent vingt de ces embryons, rangés sur une seule ligne, ne donneraient pas un pouce d'étendue. Le liquide contient en outre une très-grande variété d'espèces d'animalcules d'une grosseur cinq cents fois moindre et qui répandent une lumière phosphorique. Ce ne sont pas encore là tous les habitans de cette demeure ; on y compte trois espèces de vers très-distinctes, appelés vers d'huîtres, d'environ un demi-pouce de long et qui brillent dans l'obscurité comme des vers luisans. L'huître a pour ennemis déclarés, l'étoile de mer, les pétoncles et les moules ; la première s'introduit entre ses deux écailles lorsqu'elles sont entrouvertes, et suce l'animal avec sa trompe. On a remarqué que les huîtres changeaient de position au flux et au reflux de la mer ; elles sont d'abord couchées sur la partie convexe de leurs écailles et se retournent ensuite de l'autre côté.

Mœurs de la Loxia Philippina. — Le docteur Tinton, qui a visité les Philippines, a donné des détails assez curieux sur la *loxia Philippina*, petit oiseau dont les mœurs sont très intéressantes. Il construit son nid de longues herbes ou de branches fort délicates, et le suspend par une corde de même matière et d'environ 2 pieds de long à l'extrémité d'une des branches les plus minces de l'arbre qu'il a choisi ; c'est ainsi qu'il le rend inaccessible aux serpens et aux singes nombreux qui habitent les mêmes lieux. Mais ce ne sont pas là les seules précautions qu'il prend. Le nid, ainsi suspendu, est en forme de gourde, et ne porte qu'une seule ouverture placée à l'extrémité inférieure. Il est divisé en trois cellules séparées ; la première, qui forme l'antichambre, est occupée par le mâle ; la deuxième, par la femelle, et la troisième sert de chambre aux petits. Pendant tout le tems de la couvée, le mâle fait une garde vigilante à l'entrée de l'habitation, et pour éclairer sa garde pendant la nuit, il place sur un morceau d'argile, qui n'a pas d'autre usage, un ver luisant qui donne à l'intérieur une lumière assez vive pour tenir éveillée la sentinelle attentive.

Cochenille et vers à soie à Java. — On avait fait dans l'île de Java et Madura des tentatives pour y naturaliser la cochenille, mais l'on n'avait obtenu que peu de succès. Depuis, de nouveaux soins ont été donnés à la culture du nopal, en sorte que le nombre des insectes qui produisent cette couleur s'est tellement accru, que, dans le courant de l'année 1828, on ne comptait pas moins de 50 plants de nopal qui en étaient couverts. La cochenille recueillie à Buitenzorg est considérée comme étant d'une qualité excellente, et telle qu'elle peut rivaliser avec celle qui provient de l'Amérique.

MÉLANGES.

PARNY A L'ILE BOURBON, OU LE BAL INTERROMPU.

ANECDOTE INÉDITE.

L'homme est imitateur, et c'est même là un des traits distinctifs qui le séparent des autres animaux. Ceux-ci sont tous, dans chaque espèce, absolument les mêmes choses, mais par instinct machinal, par des mouvemens qui tiennent de la fatalité, et sans songer bien certainement à se copier les uns les autres. L'homme imite aussi, par une loi de sa nature ; mais il a conscience de son imitation, qui est chez lui un acte de la volonté, et peut même devenir une passion, souvent bonne et utile, quelquefois mauvaise ou ridicule.

C'est surtout en fait de modes, d'habillemens et de convenances sociales, qu'il faudrait s'en fixer, au moins indiquer à peu près la limite où doit s'arrêter l'homme sage qui veut vivre dans le monde, avec et corame tout le monde, sans se rendre esclave des usages capricieux qu'il y voit sans cesse poindre et s'éclipser. La *Mode*, ce recueil *fashionable* par le papier et la couverture, qui se dit spécialement consacré au soin de maintenir en France les belles manières, aurait dû remplir cette tâche, l'une des conditions de son succès et des promesses peut-être de son titre. Cela eût un peu mieux valu que de nous donner des patrons de redingotes, des dessins de gilets. La Bruyère a fait, il y a long-tems, plus que la *Mode*, en nous avertissant qu'un honnête homme se laisse habiller par son tailleur. Mais cet axiome ne suffit pas. Comment le suivre, en effet, lorsqu'on a un tailleur qui n'est qu'un sot ? Et cela s'est vu au dix-neuvième siècle. Faut-il être ridicule sous une telle caution ? Ajoutez que le vêtement n'est pas tout l'homme sociable, et qu'une fois d'accord sur la coupe d'un habit, sur le renflement d'un collet, il reste encore quelque chose à faire pour être du monde.

Des anecdotes aussi vraies que possible, contées comme sauraient le faire les rédacteurs d'un journal aristocratique : voilà ce qui aurait pu et servi à la majorité des lecteurs : c'eût été une sorte de morale en action tout au profit du goût. J'ai recueilli en voyageant quelques historiettes, notamment

celle-ci, dont il ressort une leçon que fera bien de s'appliquer le peuple-singe des salons à Paris comme en province.

C'était un jeune homme très-aimable et très-brillant que le chevalier de Parny, lorsqu'il daigna visiter son pays natal, l'île de Bourbon, quelques années avant la révolution française. Il trouva cette colonie dans un état de civilisation peu avancé ; mais les femmes y étaient belles, comme elles le sont encore aujourd'hui. Elles étaient, de plus, simples et naturelles ; avantage qu'elles ont perdu. Le chevalier leur faisait la cour à toutes, et beaucoup d'entre elles l'écoutèrent. Il n'a chanté pourtant qu'une Eléonore ; mais il est probable que ce fut seulement pour mettre de l'unité dans ses poésies. On se piquait alors de respecter dans les ouvrages d'art cette unité aristotélique, qui était loin d'être aussi une obligation dans les liaisons amoureuses. Il se délassait dans des affections naïves et vraies des grands airs qui l'avaient ennuyé à Versailles, de la coquetterie qui l'avait tourmenté à Paris.

Tout n'était pas rose pour lui au milieu de ses paisibles triomphes. Les jeunes gens de l'île, qui lui faisaient l'honneur de le trouver accompli, s'efforçaient de l'imiter et le suivaient partout, s'arrachant un de ses regards, se disputant un de ses serremens de main et faisant trophée de son amitié. Leur présence lui était parfois gênante.

Un soir, il y avait bal chez un des riches planteurs de Sainte-Suzanne. Quel bal ! on devait danser sur un terrain sablonneux, mal uni, en face de la maison du planteur, qui eût été trop petite et trop incommode pour recevoir les invités. En guise de rafraîchissemens on avait du vin de cannes, un breuvage de même origine qu'on nomme *flangourin*, et une espèce d'orgeat pâteux et fade, qu'un nègre cuisinier s'était avisé de préparer d'après les instructions et les vagues souvenirs de quelque européen. Tout cela circulait porté par les mains noires d'une douzaine d'esclaves demi-nus.

Ce tableau de mœurs indigènes contrastait singulièrement avec le costume nouvellement adopté par les jeunes merveilleux du pays. Ils avaient porté long-tems, à l'exemple de leurs pères, et comme paraît le conseiller la chaleur du climat, des vestes rondes et de larges pantalons d'une éclatante blancheur qui n'étaient pas sans élégance. Et, à mon avis, rien ne peut animer d'une façon plus convenable un paysage des colonies que la vue d'un cavalier ainsi vêtu de blanc, qui grimpe au loin dans les montagnes, assis sur un petit cheval noir de Timor, et se détachant par sa couleur du fond de riche verdure dont l'encadrent les plantations de cannes à sucre. Mais depuis l'arrivée du chevalier, la jeune aristocratie créole avait pris l'habit à paillettes, la culotte de velours, la veste de soie à ramage, et, par une conséquence nécessaire, la coiffure déjà si absurde en elle-même qui régnait à la cour de Versailles. Vêtemens et coiffure, tout sortait des mains d'artistes nègres, et l'on ne savait quelle chose admirer le plus, de leur inhabileté, ou de la gaucherie de leurs maîtres dans cet attirail grotesque.

Le chevalier aurait volontiers ri de toutes ces caricatures qui n'avaient jamais été plus plaisantes. Mais, ce soir-là, il était de mauvaise humeur. Au moment où commençait le bal, il s'était approché d'une jeune personne charmante et lui avait adressé deux mots à voix basse, de l'air froid et cérémonieux dont on réclame un rendez-vous quand on craint d'attirer sur soi tous les regards. Un éclair de joie avait brillé sur son front en recevant la réponse de Jenny ; mais depuis lors il avait paru inquiet, ennuyé, impatient. Jenny dansait avec nonchalance et préoccupation, comme une jeune fille qui n'aime plus le bal ; ses deux sœurs et sa mère elle-même s'y livraient de toute leur âme, et l'on eût dit qu'elle était contrariée de les voir s'attacher, sans doute pour une longue nuit, à cet insipide plaisir.

Parny n'avait pas encore dansé. On lui en fit la remarque plusieurs fois, et de façon à l'importuner. Une idée folle lui passe par la tête. Il se baisse, met un de ses souliers en pantoufle et attend bravement l'assaut que ne vont pas manquer de lui donner de nouveaux questionneurs.

— Vous ne dansez pas ? lui dit un des fidèles de son cortège, Alexis de V***.

A ce périodique *vous ne dansez pas*, il se contente de répondre en montrant froidement son soulier mis en pantoufle. Le créole ne comprenant pas, Parny lui explique, avec une complaisance affectueuse, qu'il est du bel air d'en user ainsi quand on ne veut pas participer à un bal autrement que par sa présence.

— Mais pourquoi ne voulez-vous pas... ?

— Parce qu'il n'est pas reçu de danser aujourd'hui dans ce qu'on est convenu d'appeler toujours un bal.

— C'est singulier ! Et c'est l'usage à Versailles ?

— Oui, à Versailles... Et le chevalier ne put s'empêcher de rire.

Il eut bientôt fait un tel nombre de prosélytes qu'il n'y eut plus de danseurs. Cependant M. le gouverneur venait d'arriver avec Mme la gouvernante, pour qui le bal avait beaucoup de charmes. Les musiciens avaient achevé trois fois la ritournelle d'un air très-vif pour l'époque, et trois fois ils s'étaient arrêtés court, étonnés de ne pas voir se former de quadrilles. Ils avaient pris leur parti et s'abreuyaient largement du vin de cannes. Les jeunes gens, satisfaits de leur nouvelle découverte, se promenaient, ou causaient entre eux de choses indifférentes avec une importance comique.

Les dames s'impatientèrent ; le maître de la maison s'avisait de croire qu'on voulait lui faire une insulte et demanda à quelques-uns des promeneurs déchaussés l'explication de leur étrange conduite. Ceux-ci, pour toute réponse, lui montraient leurs souliers mis en pantoufles. Ils commençaient pourtant à soupçonner que le chevalier avait voulu se rire de leur crédulité. Raison de plus pour eux de faire bonne contenance et de se renfermer dans un mystère qui les sauvait du ridicule.

Tout le monde finit par se lasser de cette bizarre fantaisie. Une dame se leva furieuse, et se retira : une autre la suivit, puis deux, puis trois, enfin toutes. C'est ce que désirait Parny : l'aimable Jenny avait, l'une des premières, engagé sa mère et ses sœurs à se retirer.

Le lendemain, le chevalier, se trouvant avec plusieurs dames qui avaient été victimes de sa plaisanterie, leur avoua tout, reçut d'elles son pardon et les amusa beaucoup, aux dé-

pens des merveilleux de la colonie. Jenny était présente et riait comme ses compagnes à ce récit ; mais elle rougissait aussi parfois, et le chevalier fut le seul qui remarqua sa rougeur.

LA PRIMA DONNA.

Jamais voix fraîche et pure de jeune fille, jamais harpe céleste d'archange ne soupira mélodie plus délicieuse et plus ravissante. Elle finit ce chant sublime, et quelques instans encore, il régna dans toute la vaste salle, parmi tous les groupes immobiles, un grand silence ; un silence que ne troublaient pas le froissement d'une robe, pas le souffle d'une respiration. Et puis, tout-à-coup, ce furent des transports assourdissans, des clameurs d'enthousiasme et de regret, des yeux humides de pleurs, des mains qui jetaient des guirlandes et des couronnes. Trois fois, elle s'inclina pour s'éloigner, et trois fois des cris unanimes, des cris d'amour la rappelèrent.

Mais enfin, le rideau du théâtre, en séparant le public et la cantatrice, termina ces longs adieux. Alors un jeune homme accourut. Il l'entoura tendrement de ses bras qui tremblaient ; il posa ses lèvres sur les épaules blanches et demi-nues de la charmante fille. A présent, rien, oh ! rien ne peut nous désunir, murmura-t-il d'une voix émue. Tu m'appartiens, à moi, oui, à moi seul. Il n'y a plus de Béatrice. C'est lady Clarendon que l'on te nomme ! C'est mon épouse, mon épouse bien-aimée.

Il fallut à la jeune fille toute sa tendresse, il fallut qu'elle aimât Edouard comme son âme ardente était capable d'aimer, pour que ses yeux ne répandissent pas des larmes amères, pour qu'elle renouât à de tels triomphes, à une gloire si envivrante.

Maintenant, la voilà propriétaire d'un vaste et riche domaine sur les bords sauvages et pittoresques de la Clyde. Ce sont des fêtes riches, brillantes, variées, qui se renouvellent chaque jour. Ce sont des femmes jalouses de sa beauté, de ses richesses ; ce sont de jeunes lords qui sollicitent comme une faveur un regard de la belle comtesse.

Mais bientôt une peine vague et mystérieuse, de confus regrets du passé, des élans douloureux vers un objet indéfinissable, rendirent rêveuse lady Clarendon et altèrent la fraîcheur enfantine de son teint. Peu à peu sa rêverie devint une tristesse morne et sombre, et sa langueur dégénéra en mortel déprissement.

Quand Edouard voyait sur les joues pâles de sa bien-aimée, deux taches d'une rougeur sinistre, quand, à force d'amour, il ne pouvait obtenir d'elle qu'un sourire languissant, alors il se mettait à genoux devant elle, il prenait ses mains amaigrées, il suppliait Béatrice d'épancher dans le sein d'un époux la cause de ses douleurs secrètes.

— Hélas ! répondait-elle, je ne saurais dire la cause de la langueur qui me consume. Je sais combien tu m'aimes, et j'aurais-je être heureuse d'autre chose que de ton amour ?

Et l'infortunée détournait la tête pour cacher les larmes dont ses yeux se remplissaient.

Edouard faisait chercher à grands frais les médecins les plus célèbres.

Mais après avoir tenté de vains et chanceux remèdes, il leur fallait avouer à voix basse qu'elle était perdue sans espoir, et ils s'éloignaient tristement.

Si vous n'avez jamais été chéri d'une femme tendre et adorée, si vous ne l'avez pas vue dépérir lentement sous vos yeux, il ne peut vous être donné de comprendre les douleurs de Clarendon.

Il calculait avec désespoir les progrès de la terrible maladie ; il se disait, en des angoisses inexprimables : Encore un mois, je serai seul sur la terre. Et il préparait avec un froid désespoir le dénouement de ce court avenir ; elle ce jour-là, et lui le lendemain.

On vint à lui parler, par je ne sais quel hasard, d'un médecin jadis en renom, vieillard enthousiaste, et d'une originalité peu commune. Sans la moindre espérance, Edouard le fit mander près de Béatrice.

Le docteur Griffiths ne se déterminait pas facilement à venir chez lord Clarendon. Mais quand il eut vu la malade, il s'établissait sans façon au château, et dès-lors, ne quitta plus Béatrice d'un seul moment. La nuit, il épiait les mots entrecoupés qu'elle proférait en songe ; le jour, il s'efforçait, en mille façons différentes, de faire jaillir de l'âme de la malade, par un choc inattendu, quelque indice sur la cause de son mal. L'expérience, l'adresse et le savoir du docteur restaient infructueux.

Un matin, il se précipita dans la chambre d'Edouard, en s'écriant : Je l'ai sauvée ! Je l'ai sauvée !

Edouard lui sauta au cou et l'étouffa presque dans ses embrassements. C'était la seule lueur d'espérance qui l'eût consolé depuis deux longues années de trances et de désespoir.

« Vite une berline, des chevaux, continua le docteur, et en route pour Londres. Surtout, ne me contrariez pas dans mes projets, ou bien c'en est fait d'elle. »

Quinze jours après, le théâtre de Drury-Lane était rempli, dès le matin, d'une foule innombrable. On devait y entendre la célèbre *Prima Donna* Béatrice.

Elle parut enfin sur le théâtre, pâle et chétive ! Des cris, des transports de joie la saluèrent aussitôt. Quand le silence fut rétabli, elle se mit à chanter, mais des larmes remplirent ses yeux, des sanglots se mêlèrent à sa voix, elle tomba sans connaissance, et le petit docteur Griffiths s'élança de la coulisse sur le théâtre, en s'écriant : Elle est sauvée ! Je l'ai sauvée !

Béatrice, en effet, depuis ce moment, retrouva quelque chose de sa gaieté d'autrefois ; le mal qui la consumait disparut, et six mois après, une douce pâleur était la seule trace qu'il en restait.

Le vieux docteur avait deviné le mal de Béatrice ; il avait compris que la gloire est un mal sublime que ne peuvent guérir ni les richesses, ni les plaisirs, ni même l'amour.

Prétendant à un trône qui n'est pas encore vide. — Les circonstances appelant l'attention publique sur l'ordre de succession au trône d'Angleterre, nous donnons ici l'état des héritiers dans l'ordre d'hérédité.

I^{re} CLASSE : 1 Guillaume-Henri, duc de Clarence ; 2 Alexandrine-Victoire de Kent ; 3 Ernest-Auguste, duc de Cum-

berland ; 4 George-Frédéric-Alexandre-Charles Ernest de Cumberland ; 5 Auguste-Frédéric, duc de Sussex ; 6 Adolphe-Frédéric, duc de Cambridge ; 7 George-Guillaume de Cambridge ; 8 Auguste-Caroline de Cambridge ; 9 Auguste-Sophie d'Angleterre ; 10 Elisabeth-Landg. de Hesse-Hombourg ; 11 Marie, duchesse de Gloucester ; 12 Sophie d'Angleterre.

II^e CLASSE : 13 Guillaume-Frédéric, duc de Gloucester ; 14 Sophie-Mathilde, id. ; 15 Charles-Frédéric-Auguste, duc de Brunswick ; 16 Guillaume, id. ; 17 Auguste, id. ; 18 Frédéric-Guillaume, roi de Wurtemberg ; 19 Charles-Frédéric, prince royal, id. ; 20 Marie, id. ; 21 Sophie-Mathilde, id. ; 22 Catherine ; 23 Paul ; 24 Frédéric-Charles ; 25 Frédéric-Auguste ; 26 Frédérique ; 27 Pauline, femme du grand-duc Michel de Russie ; 28 Frédéric-Catherine, épouse de Jérôme Bonaparte ; 29 Jérôme Bonaparte ; 30 Frédéric VI, roi de Danemarck.

III^e CLASSE : La famille du roi des Pays-Bas, de l'électeur de Hesse-Cassel, les nombreux descendants de Louise d'Angleterre, duchesse de Holstein, etc.

IV^e CLASSE : Les nombreux héritiers de Sophie d'Angleterre, reine de Prusse, mère du grand Frédéric.

En Angleterre, on a imaginé un moyen fort ingénieux d'éluider le serment exigé dans les élections. On jure de ne pas se laisser corrompre, mais on ne jure pas de ne point parier.

Or, un quidam se présente à l'électeur, et lui dit : « Je parie contre vous telle somme que vous ne nous donnerez pas votre suffrage. » Pour un bon Anglais, un pari est un cartel ; l'honneur veut qu'on l'accepte. L'électeur parie donc, il donne la voix et touche la somme, non comme prix de la corruption, mais comme prix de la gageure.

M. de Salvandy, causant des élections avec un personnage politique, disait au bal de S. A. R. le duc d'Orléans : « C'est bien une fête napolitaine, car nous dansons sur un volcan. »

Voici un exemple de ces immenses fortunes de l'aristocratie anglaise. On assure que sir Peel entre, par la mort de son père en possession de plusieurs domaines évalués 600,000 livres sterling (14,000,000 fr.) Le feu sir Robert a laissé une fortune de 2,500,000 liv. (62,500,000 fr.) La part de chacune de ses filles est de plus de 50,000 liv. (1,250,000 fr.) Les droits perçus sur son testament vont à 15,000 liv. sterl. (375,000 fr.)

On raconte dans le monde qu'une personne qui a été admise dans l'intimité du feu roi a reçu de ce monarque, en legs ou en dépôt, plusieurs lettres cachetées, avec défense de les ouvrir sous le règne de son successeur. On croit que dans ces lettres Louis XVIII s'est attaché à représenter par avance tous les événements politiques qui, selon ses conjectures et son expérience, devaient se passer en France pendant les années qui suivraient immédiatement sa mort. Ce serait une idée singulière, mais assez conforme au tour d'esprit du prince à qui on l'attribue.

Allez donc voir le *Déluge* à Franconi, disait-on hier à une dame. — Oh ! non ! répondit-elle, j'ai trop peur des coups de fusil.

ANNONCES.

Une jeune personne parlant l'Anglais et le Français, désirerait trouver à se placer dans un pensionnat ou dans une famille particulière. S'adresser au bureau du *Courrier des Etats-Unis*. D. D. 3f

RAFFINAGE DES HUILES DE BALENE.

JEAN PINTÉUX prévient le public qu'il a formé un établissement pour le raffinage des Huiles, au No. 146 Fulton-street, à une petite distance à l'Est de Broadway. Il y tiendra constamment en vente, en gros et en détail, du Spinnacetti et de l'Huile de Baleine d'une qualité supérieure. Il est parvenu au moyen d'une préparation chimique, non-seulement à la dégager d'odeur et de toute impureté, mais encore à la rendre exempte de fumée, et à lui donner la clarté et un brillant que ne possèdent pas les Huiles généralement en usage. 46—3s

BUREAU D'AGENCE, à NEW-YORK, Broad-street, No. 8.

On s'y charge d'acheter et de vendre à commission, d'effectuer les assurances, d'opérer la rentrée de fonds et d'en faire la remise ; de faire les entrées de Douane, pour chargemens et déchargemens de marchandises, bagage, etc. ; de traduire toute espèce de documens et de servir d'interprète ; de procurer des professeurs de langues, d'arts et de sciences ; de fournir les renseignemens nécessaires pour se faire naturaliser citoyen des Etats-Unis ; et enfin d'exécuter tout ce qui pourra être utile aux personnes qui auront recours, ou qui enverront leurs ordres à M. EUGENE BERGONZIO, directeur de cet établissement, qui donnera les garanties nécessaires de son exactitude et loyauté. Il y a dans le même Bureau, constamment à vendre, différentes qualités des Cigares de la Havane, en lots ou en boîtes de 250.

AVIS.

Le docteur V. GUILLOU, ayant définitivement fixé sa résidence à New-York, a l'honneur de prévenir le public, qu'on pourra le consulter tous les jours à son domicile No. 111 Broadway. L'expérience qu'il a acquise par un long séjour sur la côte du Mexique, et dans les Indes occidentales et l'étude particulière à laquelle il s'est livré des maladies ordinaires dans ces climats, le mettent à même de donner des conseils salutaires aux personnes qui auraient l'intention de les habiter. Les français et les espagnols ignorant la langue anglaise, pourront consulter le Docteur Guillou dans leur propre langue. Il se réfère :

à New-York, aux docteurs	{ Alex. H. Stevens, J. W. Francis, J. J. Graves.	
à Philadelphia "	{ R. Laroche Thos. Harris	
à Baltimore "	{ Samuel Baker R. W. Hall V. Potter, etc.	Professeurs de l'université de Maryland.

Le docteur Guillou recevra volontiers dans son étude, deux élèves en médecine, ou un plus grand nombre, qui indépendamment des moyens qu'ils trouveront chez lui de se perfectionner dans leur profession, auront la faculté d'y acquérir sans frais la connaissance des langues française et espagnole. 41

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET DE DÉPÔTS, A NEW-YORK.

(New-York Life Insurance and Trust company, 38 Wall-st.)

Les commissaires de la compagnie d'Assurance sur la Vie, et de dépôts, de New-York, préviennent le public qu'elle est prête à commencer ses opérations, en conformité des dispositions énoncées dans sa charte.

1^o Elle assurera la vie, et fera vente et achat d'annuités.

2^o Elle recevra l'argent en dépôt, en payera l'intérêt, et le cumulera au capital.

3^o Elle régira les biens confiés à ses soins.

Sous le premier rapport, elle a en vue de faciliter ceux qui s'inquiètent des moyens de s'assurer un bien-être dans un âge avancé, ou qui s'intéressent à celui d'une femme, d'un enfant, ou d'un ami, et qui ne possèdent pas le capital nécessaire pour atteindre l'objet de leurs desirs ; elle les met à même de le réaliser sans qu'ils soient exposés à éprouver des inconvénients, ou des privations immédiates.

Le second comprendra la réception de fonds en dépôt, dont le produit sera réparti suivant les vues diverses ou les besoins de ceux qui auront déposé ; le capital sera remis à l'expiration du terme convenu, à la personne qui en aura fait le versement, à ses représentans légaux, ou à la personne désignée dans l'acte de dépôt.

La compagnie recevra l'argent en dépôt, et en donnera des récépissés aux conditions suivantes :

On ne recevra aucune somme au-dessous de cent dollars, et la compagnie ne payera aucun mandat au-dessous de cette somme, à moins qu'il ne soit tiré pour solde de compte.

Tous les fonds placés en dépôt pour un terme moindre d'un an, seront déposés pour plusieurs mois, et dans tous les cas pour deux mois au moins à compter du jour du dépôt.

On payera un intérêt de trois pour cent l'an, sur toutes les sommes versées en dépôt pour un terme qui n'excédera pas quatre mois. Si le dépôt est fait pour plus de quatre mois, mais pour moins d'une année, l'intérêt sera alloué à raison de quatre pour cent l'an ; et si le dépôt doit excéder le terme d'une année, on conviendra spécialement du taux de l'intérêt.

Dans les cas où tous les fonds mis en dépôt n'auront pas été retirés à l'expiration du terme fixé, ils seront laissés en mains de la compagnie pour un autre terme qui ne sera pas moindre de trente jours, et l'intérêt sera reconnu, comme si le dépôt avait été fait originairement, pour cette période additionnelle.

Lorsqu'un dépôt aura été effectué pour plus d'un an, on pourra s'entendre pour que le paiement de l'intérêt ait lieu avant l'échéance de remboursement du capital, soit annuellement, par semestre, ou tous les trois mois. Si le dépôt est fait pour moins d'un an, aucun intérêt ne sera payé avant l'époque déterminée pour le remboursement du capital.

La troisième branche d'opérations s'étend à l'exercice des curatelles en vertu de dernières dispositions testamentaires, et pour l'avantage des mineurs ; à prendre charge des propriétés et des effets des débiteurs insolubles, des corporations dissoutes, ou dont l'action est suspendue ; à la gestion des biens des lunatiques, et à agir à titre d'assignation dans l'intérêt de créanciers.

Pour de plus amples renseignemens sur la nature des opérations de la compagnie, et la manière dont elles seront traitées, les commissaires se réfèrent au prospectus publié ce jour, dont copie sera remise, ou envoyée au domicile de toute personne qui en fera la demande au président. Toutes les lettres d'affaires adressées au Président devront être affranchies.

Heures de Bureau, de dix heures du matin, à trois de l'après-midi.

WM. BARD, Président.

J. B. LAFOY, No. 27 Ann-street.

De retour à New-York, où il est connu depuis vingt ans pour faire les Perruques et Toupetts à la perfection.

Entraîné par le désir de plaire, ou de prouver aux personnes de goût, qu'il fait nombre des talens distingués qui existent à New-York, dans l'art d'ajouter quelque chose à la beauté et d'embellir, ou cacher la décrépidité, par une merveilleuse illusion trompeuse à l'œil le plus clairvoyant, prévient le public, (se croyant sur de le satisfaire) que tout posé en cheveux fabriqué par lui qui ne donnerait pas une complète satisfaction, sera remplacé par d'autre au goût de la personne, sans autres frais que le transport, et même il rendra l'argent, si on le désire, mais la perruque n'ayant servi.

On peut s'adresser à lui pour une perruque, en lui envoyant la mesure du tour de la tête, et celle depuis la naissance des cheveux du front jusqu'à la jointure de la première vertèbre à la nuque, passant sur l'occiput, et y joindre un échantillon des cheveux.

Pour un toupet il faut couper un papier de la grandeur de la nudité : étant habitué de contenter les personnes, on peut s'adresser à lui, si on désire de l'ouvrage bien fait ; si la personne désire du courant et bon marché, il n'en fait pas : le prix d'une perruque 15 piastres, d'un toupet 10. 44...6m

AVIS IMPORTANT.

M. JEAN-BTE. REY vient de former dans Church-street, No. 104, un entrepôt de diverses DENRÉES DE PROVENCE, telles que Vin rouge de la Malgue, Eau-de-vie blanches et colorées, Capres, Olives, etc., toutes exclusivement récoltées dans les propriétés que son père possède à Toulon. L'exposition avantageuse du sol, et les soins que son père ne cesse de se donner pour obtenir de ses vignobles une liqueur aussi agréable que salubre, enhardissent M. Rey à annoncer au public la qualité de Vin la plus supérieure, et lui permettent, vu l'économie des frais, de la lui offrir à 4 shellings le galon, ou dix cents la bouteille.

On trouvera également chez lui des Saucissons d'Arles, du Savon de Marseille et des Chataignes blanches, le tout de premier choix, et qui, ainsi que les denrées récoltées et mentionnées plus haut, sont à des prix très-modérés. 40—5f

AUX AMATEURS DU BON GOUT.

A. C. SMETS et Cie., Broadway, No. 258, s'exerçant toujours à réunir chez eux toutes les Graces, tellement favorisées par les Dames, ont le plaisir d'annoncer qu'ils viennent de recevoir des envois de leurs agens en Europe, qui surpassent, par l'élégance et la grace des articles, tout ce que l'on a vu jusqu'à présent ; les Dames sont invitées de venir partager l'admiration que ces nouveautés inspirent. Les brillantes robes de bal sont d'un goût rare ; les dessins exquis des riches voiles de blonde et de dentelle sont surprenans. Les broderies, les boas, les bonnets, les écharpes, les pèlerines, les cravattes et les canezous sont les produits des plus célèbres fabriques. Enfin dans leur joli magasin se trouve tout ce qui peut plaire à ce goût délicat qu'offrent à nos yeux les toilettes charmantes des Dames de l'Amérique.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le *Courrier des Etats-Unis* paraît tous les samedis et mercredis. — Le prix est de huit dollars par an, payables à l'expiration du premier semestre, non compris le port. — Les souscriptions subsisteront jusqu'à la notification régulièrement faite que l'abonné veut cesser de l'être. Néanmoins, tout nouveau semestre commencé sera achevé. — Les personnes qui habitent des lieux où le Journal n'a pas d'agens, sont tenues de payer d'avance le montant de leur souscription.

On souscrit : à New-York, au bureau du *Courrier des Etats-Unis*, No. 7 Broad-Street, où les lettres, communications et envois doivent être adressés, francs de port, à MM. les Éditeurs du *Courrier des Etats-Unis* à M. Wm. A. WHELAN, Caissier du Journal.

PRIX DES ANNONCES.

Par abonnement à l'année \$20, avec le Journal. \$15, sans le Journal. \$1 pour chaque insertion n'excédant pas un caré d'impression ; pour la première fois et 50 cents pour chacune des fois suivantes.